



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Code Postal : 31150

Tél. : 05 61 35 41 66

Fax : 05 61 35 00 89

Lespinasse, le 2 avril 2024

## CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

J'ai l'honneur de vous convoquer au prochain Conseil Municipal qui se tiendra à **l'hôtel de ville le lundi 8 avril 2024, à 20h30**. L'ordre du jour en est le suivant :

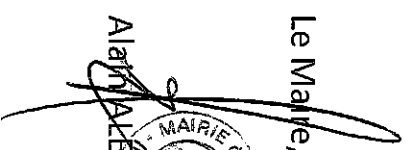

- 1 – Vote du compte administratif 2023 (budget général).
- 2 – Vote du compte de gestion 2023 (budget général).
- 3 – Affectation des résultats de fonctionnement 2023 sur le budget 2024 (budget général).
- 4 – Vote du budget 2024 (budget général).
- 5 – Vote des taux de fiscalité 2024.
- 6 – Vote des subventions versées aux associations par le budget 2024.
- 7 – Ouverture d'un compte à terme pour le placement financier d'excédents.
- 8 – Définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR).
- 9 – Révision des tarifs municipaux.
- 10 – Commande de travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de Haute-Garonne (SDEHG).
- 11 – Ressources humaines – Avenant n°1 à l'organisation des cycles de travail – Services administratifs.
- 12 – Ressources humaines – Conclusion de contrats d'apprentissage.
- 13 – Recrutements d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité.
- 14 – Nouvelle demande de dérogation au travail du dimanche dans le cadre des Aménagements Ferroviaires du Nord Toulousain (AFNT).
- 15 – Vœu du conseil municipal – Achat d'un local pour des activités associatives du 3<sup>e</sup> âge.

Informations et questions diverses.

Tous les détails de cet ordre du jour sont expliqués dans la note de synthèse jointe à la présente convocation, comprenant également des documents annexes numérotés selon les points de l'ordre du jour auxquels ils se rattachent – vous trouverez notamment les documents comptables complets du compte administratif 2023 et du budget 2024.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

ALAIN VALENÇON